

CQP ASSISTANT(E) MEDICAL(E) PREREQUIS / DISPENSES

Des dispenses de modules de formation peuvent être proposés au candidat en vue de son positionnement.

- Le positionnement porte sur des dispenses du parcours de formation.
- Le positionnement vise à définir les compétences détenues par les candidats afin d'élaborer des parcours personnalisés.
- La dispense exempte les candidats du temps de formation se rapportant à un ou des modules de formation ainsi que des épreuves de validation correspondantes.
- Le positionnement est individualisé et établi module par module.
- Les critères d'examen sont les certifications déjà détenues par le·la candidat·e et son expérience professionnelle sur **présentation des justificatifs correspondants**.

BLOC 1	BLOC 2	BLOC 3	BLOC 4	EVALUATIONS BLOCS	DUREE TOTALE
84 heures	75 heures	35 heures	70 heures	15 heures	279 heures

CQP ASSISTANT(E) MEDICAL(E) PREREQUIS / DISPENSES

BLOC 1 : SUIVI DE PARCOURS DE SANTE DU PATIENT

MODULES DE FORMATION	VOLUME HORAIRE	PREREQUIS POUR LA DEMANDE DE DISPENSE	ELEMENTS DE PREUVE JUSTIFIANT LA DEMANDE DE DISPENSE
A1.1 : Informer les patients sur les examens et soins réalisés par le praticien	28H		Pas de dispense possible sur ce bloc
A1.2 : Assistance des patients dans leur parcours de soins	21H		
A1.3 : Suivi de l'état vaccinal et des dépistages	14H		
A1.4 : Information des patients en matière de prévention santé	21H		
BLOC 1 : DURÉE TOTALE	84H	Pas de dispense possible sur ce bloc	

BLOC 2 : PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE DES PATIENTS

MODULES DE FORMATION	VOLUME HORAIRE	PREREQUIS POUR LA DEMANDE DE DISPENSE	ELEMENTS DE PREUVE JUSTIFIANT LA DEMANDE DE DISPENSE
A2.1 : Gestion et suivi des dossiers patients	42H	✓ <u>Certification en secrétariat médical</u> (RNCP ou RS) ✓ <u>Secrétaire médicale possédant 2 ans d'expérience dans le métier</u>	✓ Diplôme ou parchemin ✓ Bulletin de salaire ✓ Attestation employeur
A2.2 : Participation à la mise en place de la télémedecine	12H	Pas de dispense possible	
A2.3 : Accueil patient et accompagnement particulier spécifique	21H	✓ <u>Certification en secrétariat médical</u> (RNCP ou RS) + 1 an d'expérience dans le métier ✓ <u>Titre Assistante Dentaire/CQP aide dentaire</u> + 1 an expérience	✓ Diplôme ou parchemin ✓ Bulletin de salaire ✓ Attestation employeur
BLOC 2 : DURÉE TOTALE	75H	De 21 à 63 heures de dispenses possibles après validation par la CPNEFP	

CQP ASSISTANT(E) MEDICAL(E) PREREQUIS / DISPENSES

BLOC 3 : GESTION DU RISQUE CONTAMINANT ET DES PROCÉDURES DE SÉCURITÉ SANITAIRE

MODULES DE FORMATION	VOLUME HORAIRE PRECONISE	PREREQUIS POUR LA DEMANDE DE DISPENSE	ELEMENTS DE PREUVE JUSTIFIANT LA DEMANDE DE DISPENSE
A3.1 : Gestion des opérations de désinfection, de tri des déchets	14H	✓ <u>Titre Assistante Dentaire/CQP aide dentaire + 1 an expérience</u>	✓ Diplôme ou parchemin ✓ Bulletin de salaire (avec mention du poste d'« assistante dentaire », de l'ancienneté ou date de prise de poste)
A3.2 : Mise en œuvre des procédures en matière d'identitovigilance et de pharmacovigilance	21H	Pas de dispense possible	
BLOC 3 : DURÉE TOTALE	35H	14 heures de dispenses possibles après validation par la CPNEFP	

BLOC 4 : ASSISTANCE OPERATIONNELLE AU PRATICIEN

MODULES DE FORMATION	VOLUME HORAIRE	PREREQUIS POUR LA DEMANDE DE DISPENSE	ELEMENTS DE PREUVE JUSTIFIANT LA DEMANDE DE DISPENSE
A4.1 : Préparation et installation des patients	14H	Pas de dispense possible	
A4.2 : Assistance du praticien à la préparation des soins et à la réalisation des gestes techniques	21H		
A4.3 : Réalisation de tests de dépistage standardisé	14H		
A4.4 : Mise en œuvre des gestes de premiers secours - AFGSU	14H	✓ Titulaire de l'AFGSU niveau 1	✓ Attestation de formation GSU de moins de 5 ans et en cours de validité au moment du passage devant le jury
A4.5 : Gestion des stocks en matériel et produits pharmaceutiques	7H	✓ <u>Titre Assistante Dentaire/CQP aide dentaire + 1 an expérience</u>	• Diplôme ou parchemin • Bulletin de salaire (avec mention du poste d'« assistante dentaire », de l'ancienneté ou date de prise de poste)
BLOC 4 : DURÉE TOTALE	70H	De 7 à 21 heures de dispenses possibles après validation par la CPNEFP	